



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 11198

Texte de la question

Mme Odette Grzegrzulka appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'opportunité de créer un conseil de l'ordre de la profession infirmière. Trente-deux organisations infirmières participent aux conférences de consensus sur la création d'un ordre de la profession infirmière afin d'aboutir à un texte commun soutenu par l'ensemble des organisations. Le modèle serait celui des ordres infirmiers d'autres pays, tels que l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Irlande, le Danemark ou le Québec. En effet, l'ordre de la profession infirmière n'a d'autre justification que de garantir la qualité des prestations assurées par les infirmières aux populations, de rassembler l'ensemble des professionnelles, d'actualiser la formulation des règles, de contrôler leur application et de gérer l'ensemble de l'exercice professionnel. C'est pourquoi elle lui demande donc de bien vouloir lui faire part de l'avis et des intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat à la santé suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Actuellement, seules les professions médicales - médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes -, ainsi que les pharmaciens, ont un ordre professionnel installé. Certaines professions paramédicales ont des représentants qui réclament la mise en place d'un ordre professionnel. Cette demande ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de ces professions et, bien au contraire, divise les professionnels libéraux et les professionnels salariés. Par ailleurs, les ordres existants ont entamé une réflexion sur leurs missions et le service à rendre aux usagers. Ce n'est qu'au vu de cette réflexion et qu'au terme d'une concertation avec l'ensemble des professionnels concernés qu'il pourra être envisagé d'étendre les ordres aux autres professions de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Grzegrzulka](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11198

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1313

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3658